



SITUATION SANITAIRE ET PRÉPARATION DE LA REPRISE DU 2 NOVEMBRE

Compte rendu de visioconférence

du jeudi 23 octobre 2020 à 14h

Pour le ministère : - Jean-Michel Blanquer, ministre
Pour le SNALC : - Jean-Rémi Girard, président
- Toufic Kayal, Philippe Frey et Marie-Hélène Piquemal, vice-présidents

Le ministre présente la situation, évoque les trois attentats de ce jour, notamment celui de Nice qui a fait des victimes. Outre la crise sanitaire, sera aussi évoqué l'hommage à Samuel Paty, dont la forme, notamment le rassemblement, doit évoluer.

Le ministre dit vouloir écouter les syndicats avant la conférence de presse qu'il donnera le soir-même à 18h30 avec le Premier ministre et où il annoncera les modalités du protocole sanitaire.

Il rappelle les scénarios, qui peuvent évoluer :

- 1) Le protocole n°1, depuis septembre, avec les gestes sanitaires, qui a déjà évolué un peu
- 2) Le protocole n°2 avec série de mesures de protections renforcées. Il précise qu'il n'a pas été diffusé jusqu'à présent pour éviter les confusions, par besoin de simplicité pour la rentrée.
- 3) Le protocole n°3, en cas de confinement complet et de fermeture d'établissements (ponctuellement mis en place localement suite à des fermetures d'établissement)

Lors de la reprise du lundi 2 novembre sera mis en place le protocole n°2, dont il présente l'ossature. Ce protocole sera diffusé ce soir avec d'éventuels ajustements selon ce que diront les syndicats.

- Limitation du brassage entre groupes (classe ou niveau) ; les élèves restent dans leur classe et les professeurs se déplacent.
- Port du masque, dès 6 ans à l'école élémentaire
- Renforcement des précautions pour l'EPS (pas de sport de contact ou ne garantissant pas la distance)
- Pour les échanges entre classe, la restauration scolaire et les emplois du temps, il faudra prévoir des modifications et des choix alternatifs (paniers repas classe)
- Mesures d'hygiène renforcées : aération toutes les 2h et nettoyage des salles renforcé

L'objectif est d'accueillir tous les élèves, parfois avec une certaine souplesse, de maintenir les établissements et écoles ouverts. Le ministre indique qu'en mars-avril dernier, alors qu'on accueillait 30000 élèves / jour, il n'y a pas eu de contamination, ce qui selon lui confirme que les enfants contaminent peu les adultes, même si des discussions scientifiques dissonent çà et là. Il met en garde contre les rumeurs et ce qui se dit sur les réseaux sociaux ou les plateaux TV, et dénonce des chiffres biaisés selon lesquels 2/3 des clusters seraient dans l'EN. Il ramène ce chiffre à 20% pour ce qui concerne l'EN, rappelant que l'essentiel des contaminations se fait en famille, dans les restaurants, lors des fêtes, etc. Enfin, il en appelle une nouvelle fois à la « responsabilité de chacun ».

Évoquant l'assassinat de Samuel Paty, le ministre remercie les organisations syndicales de leur communication à cette occasion.

Le MEN avait envisagé qu'il y ait une rentrée retardée de 2h pour avoir un temps banalisé pour les professeurs. Dans les circonstances actuelles, les choses seront étalées dans le temps. La minute de silence est maintenue vers 11h du matin, partout. Dès ce soir ou demain matin, les références pédagogiques seront diffusées aux professeurs pour la minute de silence et l'heure d'échanges avec les élèves. Mais le rassemblement prévu dans les cours de récréation sera laissé à l'appréciation locale pour respecter les règles sanitaires.

Enfin, il précise solennellement que nous sommes dans un moment de l'histoire où plus que jamais l'école de la République doit apparaître comme la colonne vertébrale du pays : mener la continuité du service public, montrer la force sereine de la République quelles que soient les attaques.

La parole est donnée aux OS. Parmi les points évoqués, le SNALC a insisté sur :

- **Le protocole n°2 est extrêmement insuffisant** et se limite au port du masque dès 6 ans dans le 1^{er} degré. Dans le 2^d degré, tout est déjà mis en place quand on le pouvait ; sinon, c'est qu'on ne le pouvait pas, notamment en lycée.
- **On regrette que les informations n'aient pas été transmises en amont** : comment encore une fois pourrions-nous commenter un protocole qu'on n'a pas devant les yeux ?
- **La situation des personnels est très tendue** : en l'absence de mesures fortes pour assurer leur sécurité, celle des élèves et des familles, il y aura des soucis dans les écoles et établissements scolaires dès la rentrée.
- **Le SNALC n'a cessé de rappeler depuis juillet « l'hypothèse n°1 » de la continuité pédagogique** : comment ne peut-elle pas être encore appliquée ? Côté personnels, il y a une attente très forte sur le respect par le ministère de ce qu'il a écrit lui-même !
- **Retirer un jour de carence** dans ces conditions est inadmissible
- **Pour les personnels vulnérables**, le SNALC se réfère au site officiel « service public » qui indique la liste (large) des 11 critères de vulnérabilité : ces informations doivent être transmises aux agents et avant tout aux personnels d'encadrement : les agents concernés doivent savoir qu'ils ne sont pas tenus de venir, et ce dès lundi.
- **Pour les personnels vivant avec une personne à risque**, il faut fournir des masques chirurgicaux et réaliser une adaptation de poste, obligatoires. Le SNALC demande que ces personnels soient traités comme les personnels vulnérables.
- **Nous réclamons des masques chirurgicaux** pour tous et non des masques en tissu.
- **Nous signalons qu'à la cantine et dans les transports scolaires**, les distances ne sont pas respectées, et pas de port du masque systématique.
- **Nous revenons sur la question de l'EPS** et des pratiques de proximité sans masque
- **Nous demandons que toutes les réunions** parents-profs, ainsi que toutes les instances, quelles qu'elles soient, **se déroulent à distance**.
- **Nous réclamons une vigilance accrue pour les AED et AESH** : ne pas revivre les errements de mars dernier, consignes contradictoires, etc.
- **Les personnels administratifs** doivent pouvoir être mis en télétravail.
- **Les CPGE et BTS peuvent être maintenus en présence en demi classe** et non en classes de 40 à 50 élèves
- **Il est nécessaire d'anticiper sur l'organisation du Bac**
- **Nous insistons sur un principe** : soit un enseignant est en présence et fait le travail en présentiel ; soit il est à distance et fait du distanciel. **Mais, en aucun cas, les deux.**

Le ministre reprend les éléments abordés par les organisations syndicales et commente.

- **L'épidémie pas seulement française mais européenne et mondiale.** Par définition, cela crée de la complexité et de l'imperfection. Notre rôle ne peut être de noter les difficultés mais comment y faire face comme un grand peuple. Chacun doit « prendre sa responsabilité » historique. Nous sommes la colonne vertébrale de la République. Dans d'autres pays plus décentralisés, chacun « prend ses responsabilités » à son niveau local. Nous avons ici une attitude commune. Des décisions doivent

SNALC. De l'école au supérieur

être prises rapidement. On peut prévoir des protocoles mais la décision de les enclencher se fait très rapidement. Chaque fois que l'on critique, que propose-t-on ? Certains sont favorables aux demi-groupes mais ces demi-groupes reçoivent aussi des critiques. Pas parce que pas ce n'est pas assez préparé : car, ce ne sera jamais assez préparé. Les décisions et « les responsabilités doivent être prises ». Je ferai ce soir des choix, à la lumière de ce que vous dites, du moment que c'est cohérent.

- **Sur la transparence** : les chiffres sur les nombres de contaminés et les classes fermées sont rendus publics tous les vendredis. Tous les éléments que j'ai à ma disposition ne montrent rien de significatif. Bien sûr, il est difficile de dire si la contamination a lieu en milieu scolaire ou en famille mais le milieu scolaire n'a pas été + contaminé que d'autres milieu professionnel et même moins que la familial. Les raisonnements diffèrent selon les niveaux écoles, collèges, lycées. Le ministre note qu'il n'y avait pas à l'école primaire des situations particulièrement complexes alors que les élèves n'avaient pas le masque.
- **Sur les personnels vulnérables** : ils peuvent et ne DOIVENT PAS venir. D'ici ce soir, la fonction publique publiera la nomenclature des personnes vulnérables.
- **Sur le jour de carence** : un raisonnement sera mené en lien avec la FP, le ministre se dit pas défavorable à ce que, pendant la période épidémique, on sache faire preuve de souplesse. Cette disposition peut paraître décalée par rapport aux enjeux et à la situation.
- **Sur l'arrivée des élèves décalée**, voire donner la journée du lundi en entier pour s'organiser : le ministre a « entendu »... et dira sa réponse ce soir. Les acteurs ont été préparés ces derniers mois cependant car on avait déjà envisagé tous les scénarios.
- **Sur le protocole n°2 jugé « trop léger »** : le ministre note que le précédent a été trop lourd... Plus il est lourd, plus il y a de contraintes. Il relève cependant peu de contaminations en juin dernier.
- **Sur l'hommage rendu à Samuel Paty** et les différentes propositions de reporter : la minute de silence sera faite dès que possible, pour marquer le coup, quitte à reporter le travail pédagogique.
- **Sur les enjeux certificatifs** : on doit être très clair vis-à-vis des élèves et les garder à l'esprit en premier lieu dans tous nos échanges. Nous maintenons le droit à l'éducation pour tous nos enfants, dans le meilleur état d'esprit possible. Ce qu'ils vivent est terrible et dépasse largement l'EN. L'enjeu de force et d'optimisme est réel : ils ont droit à pouvoir se projeter dans l'avenir dans les meilleures conditions.
- **Sur le bac ou la voie pro** : deux comités de suivi prendront les décisions adéquates le moment venu, avec souplesse. Nous aurons une extrême bienveillance, pour peu qu'il n'y ait pas de « désordre » dans l'organisation, mais de la cohésion. Le ministre interroge sur ce que nous faisons en tant qu'« adultes responsables » pour que nos jeunes ne soient pas victimes de ce climat créé par les conditions biologiques et de société.
- **Les écoles, collèges et lycées doivent rester ouverts** : nous semblons tous d'accord. Le protocole de continuité pédagogique est à actionner en cas de confinement généralisé (« si on ferme »). Ici, Jean-Rémi Girard pour le SNALC, interrompt et précise qu'il s'agit d'appliquer l'hypothèse n°1.
- **Sur les demi groupes**, le ministre précise que cela génère des inconvénients. On peut arriver à des solutions de déclenchement de protocole en demi-groupes, celui qui se déclenche en cas d'établissement fermé. Mais il faudra en assumer les conséquences, notamment en termes d'enseignement présence/distance. Nous y sommes de toute façon préparés : formation des professeurs, évolution des supports CNED, ordinateurs prêts à être distribués... Cette éventualité existera pour les établissements fermés seulement, mais pas en cas de fermeture de tous les établissements de France.
- **Sur le dispositif logistique en place à la rentrée** : les élèves viennent avec leur masque, et si ce n'est pas le cas, l'école en fournit un (stock).
- **Sur les BTS/CPGE** : nous avons le même point de vue, les considérer en lycée et non sup. Ces classes doivent rester ouvertes.

SNALC. De l'école au supérieur

- **Il n'est pas prévu de déclencher le dispositif « 2S2C ».**
- **Sur le nettoyage** : nous travaillons avec les associations d'élus, les collectivités locales, les pratiques sont déjà ancrées autour de l'hygiène et des protocoles de nettoyage : les collectivités savent et sont prêtes à déclencher tel ou tel dispositif en fonction de la situation.
- **Certains élèves seront absents** : il y aura de la souplesse. D'ailleurs, du coup, il y aura moins d'élèves dans les classes. On peut donc créer des souplesses plutôt que de faire des demi-groupes. Nous maintenons le droit à s'absenter en lycée, tout comme le droit de suivre à distance, pour les élèves vulnérables ou quelle que soit la raison.
- **Sur les personnels administratifs et le télétravail** : une circulaire sera diffusée ce soir. Il s'agit de favoriser au maximum le télétravail.

Le ministre fera ce soir (29 octobre) des déclarations avec le Premier ministre, en ayant « écouté les OS », les élus et les autorités sanitaires et l'appareil interministériel, notamment la fonction publique. Tout ceci débouchera sur des documents envoyés ce soir aux acteurs. Des précisions pourront être apportées encore demain.

L'avis du SNALC

La seule mesure notable est le port du masque pour les élèves en école élémentaire.

Pour le reste, nous ne voyons aucune différence avec le protocole sanitaire en vigueur depuis la rentrée. Les équipes ont déjà mis en place toutes les mesures possibles : si cela ne l'était pas, ça ne le sera pas davantage avec ce nouveau protocole.

Le ministère continue de ne pas appliquer les mesures qu'il avait lui-même préconisées depuis juillet et que nous n'avons cessé de rappeler, et notamment la diminution des effectifs accueillis.

Le SNALC, syndicat représentatif, a pour mission première la défense des intérêts matériels et moraux des personnels. Clairement, ce protocole n'assure pas leur protection au regard de la gravité de la situation sanitaire dans notre pays.

Par conséquent, le SNALC a déposé un préavis de grève jusqu'aux vacances de Noël afin de permettre à chaque collègue qui le souhaite d'assurer lui-même la protection que le ministère ne lui garantit pas.

Le SNALC invite celles et ceux qui souhaitent faire valoir leur droit de retrait à prendre connaissance au plus vite de sa [synthèse](#) sur le sujet, recommandations et mise en garde.

Pour le SNALC,
Marie-Hélène Piquemal